PRESENTATION DE LA REPONSE AU PROJET DE NORME IFRS ASSURANCE

Institut des Actuaires

Pierre Thérond

ptherond@galea-associes.eu



16 décembre 2010



- 1 Contexte
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut
- **4** Questions





1 - Contexte

Le référentiel IFRS

- Normes « universelles » à destination des utilisateurs d'états financiers
- Normes obligatoires pour les comptes consolidées des sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne au sein de l'Union européenne depuis 2005
- Normes utilisées au-delà de l'UE et pour les comptes statutaire dans certains pays
- Possibilité pour les entreprises US de publier en IFRS à compter de 2013
- Plan de convergence avec les US GAAP
- Crise financière : normes comptables pointées du doigt au G20 de Londres



1 – Contexte

Norme assurance: planning

- ❖ IFRS 4 phase 1 « contrats d'assurance » : norme transitoire permettant la poursuite des pratiques locales moyennant quelques aménagements publiée et adoptée fin 2004.
- * Reprise effective des travaux sur la norme définitive (phase 2) en 2006
- ❖ Mai 2007 : publication d'un Discussion Paper
- ❖ 30 juillet 2010 : publication d'un Exposure Draft
- ❖ 30 novembre 2010 : date de limite d'envoi des commentaires



Sommaire

- 1 Contexte
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut
- 4 Questions





Champ d'application

- Contrats d'assurance
- Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire

Les provisions techniques

Évaluées selon la notion de Current Fulfilment Value et composées :

- de la valeur actuelle probable des flux futurs engendrés par l'exécution de l'engagement ;
- d'un ajustement pour risque ;
- d'une marge résiduelle destinée à éliminer tout gain à la souscription.





Niveau de calcul des provisions

- Portefeuille
- Sauf la marge résiduelle qui est déterminée à un niveau plus fin

Flux à considérer dans l'évaluation

- Les flux de trésorerie marginaux à l'échelle du portefeuille
- Sauf pour les frais d'acquisition (niveau du contrat individuel)





Ajustement pour risque

Déterminé, au niveau du portefeuille, à l'aide d'une des 3 mesures :

- Quantile / VaR
- Tail-VaR
- Coût du capital

Marge résiduelle

- Calibrée à la prime pour éliminer tout gain à la souscription
- Relâchée sur la période de couverture du contrat
- Rythme de relâchement déterminé à la souscription puis bloqué
- Relâchement *pro rata temporis* ou sur la base des prestations attendues si cela reflète mieux l'exposition relative de la couverture d'assurance





Actualisation

Taux d'actualisation avec des prix de marchés observables d'instruments dont les flux ont des caractéristiques qui reflètent celles des engagements d'assurance en termes, par exemple, de devise, d'échéance et de liquidité

Limite d'un contrat d'assurance

Le moment à partir duquel l'assureur :

- n'est plus tenu de fournir la couverture d'assurance ; ou
- a le droit ou la capacité pratique de réévaluer le risque d'un assuré particulier et de fixer le tarif qui reflète complètement ce risque

Contrats court-terme

Méthode de report de prime requise pour les engagements preclaims des contrats court terme





Contrats à PB discrétionnaire

- * Rajout dans la définition des clauses de PB discrétionnaire d'une condition sur les actifs en représentation de ces engagements qui doivent être mélangés à des actifs en représentation de contrats d'assurance
- Limite du contrat fixée au moment à compter duquel l'assuré n'a plus de doit contractuel de participation aux bénéfices

Unbundling

Si un contrat d'assurance comprend des composantes nonassurance, ces composantes doivent être décomposées et traitées comme des contrats séparés si elle ne sont pas « étroitement liées » à la couverture d'assurance.





Présentation du compte de résultat

Approche « marge résumée »

Profit & Loss	01-janv	30-juin	31-déc
Risk Adjustment		21	26
Residual margin		13	13
Insurance margin		34	39
Experience Adjustments		(10)	(10)
Changes in estimate		(19)	_
Acquisition costs	-	-	-
Net gain at inception			
Investment income	-	40	38
Interest on insurance liability	-	(25)	(23)
Net interest and investment	-	15	15
Profit	-	19	44





Transition

- Réévaluation en début d'année de transition des provisions techniques à la Current Fulfilment Value sans marge résiduelle
- Écarts de réévaluation d'ouverture en OCI
- Option ouverte de Juste valeur par résultats les placements si cela a pour effet de réduire ou d'éliminer un mismatch comptable



Sommaire

- 1 Contexte
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut
- **4** Questions





Contexte

- Préparée par le GT ad hoc dont les travaux ont démarré en août
- Envoyée à l'IASB le 30 novembre
- Elle contient:
 - □ 1 préoccupation majeure
 - □ 3 recommandations importantes
 - ☐ un certain nombre d'autres commentaires
- Elle est disponible ici





1 préoccupation majeure

Une mauvaise représentation de l'économie de l'assurance

- ❖ En traitant isolément les contrats d'assurance et d'investissement à PB discrétionnaire, la norme n'intègre pas le lien fort entre engagements d'assurance et investissements qui constitue une spécificité du *business model* de l'assurance.
- Si tous les placements sont comptabilisés en juste valeur par résultat (option ouverte d'IFRS 9) :
 - => forte volatilité des états financiers liée aux fluctuations des marchés à court terme
 - => représentation biaisée de la performance de l'assureur qui se construit sur le moyen/long terme





1 préoccupation majeure

Une mauvaise représentation de l'économie de l'assurance

- Si certains placements sont au coût amorti (obligations),
 - => mismatches comptables importants (bilan et résultat)

Recommandation

Procéder à des Field-tests pour mesurer l'intérêt d'approches alternatives (OCI notamment)





3 recommandations importantes

Unbundling

Préciser le critère de décomposition de manière à ne pas décomposer artificiellement des composantes d'un contrat d'assurance qui sont gérées ensemble

Marge résiduelle

- Comptabilisation au niveau du portefeuille
- Réévaluation à chaque arrêté
- Relâchement jusqu'à extinction du risque (période de couverture et de règlement des sinistres)

Transition

Constitution d'une marge résiduelle d'ouverture à hauteur des écarts de réévaluation phase 1 / phase 2





Les autres commentaires

Seuls les points de désaccord avec les propositions de l'IASB sont repris ci-après

Points de désaccord avec les propositions de l'IASB

- Prime d'illiquidité :
 - ☐ Avis divergents sur le principe au sein du GT
 - □ Nécessité de disposer de guidances détaillées pour éviter des distorsions entre les assureurs dans son implémentation.
- Ajustement pour risques :
 - ☐ Ne pas limiter à trois mesures de risque son évaluation
 - □ Ne pas obliger les assureurs à donner le niveau de VaR correspondant à l'ajustement pour risque calculé par une autre mesure
 - ☐ Intégration des effets de diversification entre portefeuilles





Les autres commentaires

Points de désaccord avec les propositions de l'IASB

- Coûts d'acquisition : la notion de coût marginal devrait s'apprécier au niveau du portefeuille et non du contrat.
- Présentation simplifiée pour les contrats court terme : nous ne voyons pas d'intérêt à l'introduction d'une telle approche
- Contrats participatifs :
 - □ Désaccord sur la définition des contrats avec PB : proposition de revenir à la formulation actuelle (pas de contrainte sur les actifs)
 - ☐ Limites des contrats : uniquement les primes prévisibles
 - ☐ Insistance sur la nécessité d'une évaluation *market-consistent* de ces contrats





Les autres commentaires

Points de désaccord avec les propositions de l'IASB

Présentation des états financiers : avis favorable mais nécessité de faire figurer dans le même état les informations sur les volumes (primes, prestations, etc.)





La parole est à vous !





Membres du Groupe de Travail

Florence Aurelly Amadou Ba Jean-Marc Bonifacio Thierry Bordi Hervé Bouclier Baptiste Bréchot Arnaud Burger Séverine Buttier Nada Chidiac Odile Connac Fric Demerlé Florence Deucher Brigitte Dubus Anne Emily Gilbert Finette Sylvain Gadenne Matthieu Goas Frédérique Henge

Aymric Kamega Adrien Lafaille Aurélie Lambertyn Anne Larpin Viviane Leflaive Jean Modry Laurent Monsigny Véronique Morand Amélie Mourens Stéphanie Pelletier Claire Peltier Jean-Michel Pinton Jérôme Sander Sébastien Simon Philippe Sourlas Pierre Thérond Elizabeth Thiolas Jean-Pierre Verlé

